



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 18
représentés : 04
votants : 22
absents : 01

Date de la convocation :
22 septembre 2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de l'affichage en mairie le :

Le Maire,

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Éric PASQUET, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE, Jacques
RAYNAL adjoints au Maire ;
Laurence LAVEAU, Jean-Pierre MAZZON, Michel RATON, Alain
MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Franck LACOSTE, Réjane LIAGRE,
Yann VANNIER, Sandra GARRIT, Gilbert DODOGARAY, Nadine
DEBAISIEUX, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

David VIELLE donne procuration à Éric PASQUET,
Mylène ROUDAUD donne procuration à Laurence LAVEAU,
Hanif OUBROU donne procuration à Michel RATON.
Christian LAPEYRE donne procuration à Gilbert DODOGARAY.

ABSENT :

Marcel LESOILLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandrine VILLENAVE

DÉLIBÉRATION N° 047 09 2022 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentation par Michel RATON.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs de la collectivité. C'est lui qui crée les emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complets nécessaires au fonctionnement des services communaux.

1/ Création d'emploi :

En vue de répondre à une évolution des besoins de la collectivité il est proposé d'adapter le tableau des effectifs comme suit :

Suite à la délibération du 06 juillet 2022, n°33 07 2022, il convient de préciser les affectations des apprentis par filière :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	
		Création	Suppression
Filière Animation			
Apprentissage	Apprenti(e)	4 postes (35/35 ^{ème})	
Filière Sportive			
Apprentissage	Apprenti(e)	1 poste (35/35 ^{ème})	
Filière Technique			
Apprentissage	Apprenti(e)	1 poste (35/35 ^{ème})	

Soit pour l'année scolaire 2022 / 2023, la collectivité accueille 4 apprentis au service animation (2 CAP, 1 BPJEPS et 1 Diplôme d'Etat au Multiaccueil), 1 apprentie à la piscine municipale (BPJEPS) et 1 apprenti au service techniques (CAP).

2/ Accroissement temporaire d'activité :

Dans le cadre d'un surcroît d'activité, il convient de créer 2 postes d'emplois occasionnels au service administratif.

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	
		Création	Suppression
Filière Administrative			
Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2 postes (35/35 ^{ème})	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des effectifs tel que défini ci-dessus.
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

VOTE : Pour : 14

Contre : 8 (G. DODOGARAY, N. DEBAISIEUX,
C. LAPEYRE, I. BESSE, M. LOPEZ,
R. LIAGRE, C. LABARRERE,
J-P. MAZZON)

Abstention : 0

Fait et délibéré le 26 septembre 2022
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

